Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230406-D2023_46-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 6 avril 2023)

Date de convocation : 20 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 avril 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, MOURTEROT, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, LOUSTAU, SASSOUBRE, GABASTON, SANZ.

Présents suppléants : M. ESTURONNE, PINOUT.

Absents ou excusés : Mmes CANDAU, POUEYMIROU-BOUCHET et M. DESSEIN, CARRERE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE, CACHELOU, GARROCQ.

Pouvoirs : Mme CANDAU à M. ESQUER
M. CARRERE à M. VISSE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. CARREY à M. MARTIN
M. MONGAUGE à Mme BLANCHET
M. LABERNADIE à Mme BARRAQUE

Secrétaire de séance : M. PARIS

OBJET : FINANCES – TEOM 2023 – VOTE DES TAUX PAR ZONE

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Considérant les prévisions budgétaires 2023 pour le service Ordures Ménagères,

Le produit attendu de la TEOM 2023 doit s'élever à 1 787 148.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** que le montant attendu de la TEOM 2023 doit s'élever à 1 787 148,

- **DECIDE** que les taux TEOM 2023 restent inchangés et sont les suivants pour les différentes zones de perception :

Zone 01 (Eaux-Bonnes)	**14,20 %**
Zone 02 (Laruns)	**13,25 %**
Zone 10 (Arudy)	**12,36 %**
Zone 15 (Aste-Béon, Béost, Bescat, Bielle, Bilhères, Buzy, Castet, Gère-Bélesten, Iseste, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lys, Rébénacq, Ste-Colome, Sévignacq-Meyracq)	**12,09 %**
Zone 20 (Les Etchartes)	**10,57 %**

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON